



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 20-20161202

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT 2
« PRESTATIONS DE COLLECTE D'EVACUATION JUSQU'AUX
LIEUX DE TRAITEMENT AGREES, DE DEPOLLUTION ET DE
VALORISATION DES VEHICULES HORS D'USAGE SITUES SUR
LES COMMUNES DE SAINT-JOSEPH ET DE SAINT-PHILIPPE »
DU MARCHE « ENLEVEMENT, DEPOLLUTION ET
VALORISATION DES VEHICULES HORS D'USAGE
COLLECTES SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD »**

L'an deux mille seize, le deux du mois de décembre à neuf heures quarante-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 36
Absents représentés : 9
Absents : 3*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, Jacqueline FRUTEAU BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD DESLAIS, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie-France RIVIERE, François ROUSSETY, Catherine TURPIN, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Jessica SELLIER.

Colette FONTAINE, Paulet PAYET

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Inelda BAUSSILON, Harry MUSSARD, Blanche-Reine JAVELLE, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Rose-Andrée MUSSARD, Axel VIENNE, Raymonde VIENNE.

Alin GUEZELLO, François RIVIERE.

- Commune de L'Entre-Deux -

Bachil VALY, Isabelle GROSSET PARIS

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Jessica SELLIER*).

Jean-Jacques VLODY (*Représenté par Colette FONTAINE*), Béatrice MOREL-CARRERE (*Représentée par Paulet PAYET*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Rose-Andrée MUSSARD*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Axel VIENNE*)

Priscilla PAYET (*représentée par François RIVIERE*)

- Commune de L'Entre-Deux -

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET, Harry-Claude MOREL.

Harry MALET.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU LOT 2 "PRESTATIONS DE COLLECTE, D'EVACUATION JUSQU'AUX LIEUX DE TRAITEMENT AGREES, DE DEPOLLUTION ET DE VALORISATION DES VEHICULES HORS D'USAGE SITUES SUR LES COMMUNES DE SAINT-JOSEPH ET DE SAINT-PHILIPPE" DU MARCHE « ENLEVEMENT, DEPOLLUTION ET VALORISATION DES VEHICULES HORS D'USAGE COLLECTES SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD »

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en août 2012, la CASUD a lancé, en appel d'offres ouvert, une consultation ayant pour objet des prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD).

La présente consultation était décomposée en deux (2) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

Chaque lot est un marché à bons de commande avec des montants définis comme suit :

LOT 1 : "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux"

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 40 000 € HT et un montant maximum annuel de 70 000 € HT.

LOT 2 : "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe"

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

À ce jour, aucun avenant n'a été conclu.

Le territoire de la CASUD est touché depuis plusieurs mois par une épidémie du virus de la dengue, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de collecte, et par conséquent, un coût plus important concernant ces prestations.

L'avenant n° 1 a pour objet d'augmenter le montant maximum alloué pour le lot 2 de 5 000 € HT. Les autres conditions d'exécution du marché restent identiques.

Le nouveau montant maximum du marché est de 55 000 € HT.

L'avenant entraîne une augmentation de 10 %.

Le montant de l'avenant n° 1 est donc de :

Montant initial du marché (en € HT)	Montant de l'avenant n° 1 (en € HT) Augmentation du marché	Augmentation du marché	Montant du marché (en € HT) après avenant n° 1
50 000	5 000	10 %	443 000

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 modifiée, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis avant la signature du présent avenant n° 1.

Cet avenant n'a ni pour effet ni pour objet de bouleverser l'économie du marché et/ou en changer l'objet.

Aussi, lors de sa réunion en date du 17 novembre 2016, la Commission d'Appel d'offres a émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 1 au lot 2 "*Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe*" de la procédure de consultation du marché « *Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD* ».

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver l'avenant n° 1 du lot 2 "*Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe*" de la procédure de consultation « *Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant avec la société HOW-CHOONG ENVIRONNEMENT, représentant le Groupement HOW-CHOONG ENVIRONNEMENT / GENERALL AUTOS ;

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- D'approuver l'avenant n° 1 du lot 2 "*Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe*" de la procédure de consultation « *Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant avec la société **HOW-CHOONG ENVIRONNEMENT**, représentant le Groupement **HOW-CHOONG ENVIRONNEMENT / GENERALL AUTOS** ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASUD

André THIEN AH KOON

